



AGGLO

FRIBOURG - FREIBURG

Plan financier 2021-2025 (mise à jour 2020)

DOCUMENT EXPLICATIF

Généralités

Bases légales

Le plan financier répond aux exigences de la législation cantonale en vigueur. Les bases légales énumérées ci-dessous s'appliquent par analogie :

- la Constitution cantonale, article 132 alinea 2,
- la loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (LCo), article 86d,
- le *règlement d'exécution de la loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (ci-après ReLCo), article 43c.*

D'autre part, les Statuts de l'Agglomération de Fribourg stipulent que le plan financier et ses mises à jour doivent être transmis au *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)* ainsi qu'à la Commission financière (article 31). Ils font l'objet d'un préavis de la Commission financière au *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* (article 23b), ce dernier étant chargé de son adoption (articles 21 et 31).

Rôle du plan financier

Le plan financier doit permettre une détermination des ressources financières de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* sur cinq ans. Il porte sur les comptes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses d'investissement, incluant leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée (intérêts, amortissements et éventuelles charges d'exploitation). Il se base en principe sur l'évolution des chiffres des 5 dernières années comptables. Il permet à l'*Agglomération* d'orienter sa situation financière à moyen terme, et représente un important instrument de conduite, qui joue notamment un rôle notoire dans la détermination de sa capacité d'investissements. En effet, un tel outil rend possible la comparaison des ressources financières à moyen terme avec les investissements prévus.

Le plan financier est un instrument évolutif, que l'*Agglomération* est tenue de mettre à jour en fonction des dernières informations connues, mais au minimum une fois par année. Compte tenu de sa nature évolutive et de l'imprévisibilité de différents facteurs, il n'a pas vocation à représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement.

Méthodologie

Approche prévisionnelle

La planification financière 2021-2025 de l'*Agglomération* donne lieu à une extrapolation du budget de fonctionnement qui, en fonction de la nature de la rubrique considérée, peut se baser sur les prévisions de renchérissement de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ou sur des estimations spécifiques à leur nature. Il est à relever que les prévisions portant sur le renchérissement ne s'étendent pas au-delà de 2021. En vertu du principe de prudence, l'analyse se fonde sur un renchérissement annuel de 1 % pour la période 2021-2025.

Concernant les investissements, les prévisions de l'*Agglomération* sont tributaires de l'information dont elle dispose à l'élaboration du plan. Des démarches conséquentes de coordination ont été et seront assurées avec les communes membres de l'*Agglomération* pour la réalisation des mesures du *Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA)*.

En termes d'extrapolation de tendances, les rubriques couvertes par la planification se répartissent en quatre catégories :

- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs réelles, et dont l'évolution considérée équivaut par conséquent au taux prévu de renchérissement,
exemples :
 - frais administratifs
 - honoraires et frais d'études
 - frais de formation
- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs nominales, et dont l'évolution considérée est par conséquent nulle,
exemple :
 - jetons de présence des membres des organes de l'*Agglomération*
- montants dont l'extrapolation repose sur une logique et/ou des hypothèses propres à leurs spécificités,
exemples :
 - traitements du personnel administratif, pour lesquels une évolution annuelle d'un échelon est en lien avec l'échelle des traitements de l'*Etat de Fribourg*
 - amortissements et charges d'intérêts des investissements
- montant dont l'extrapolation repose sur des prévisions tout-à-fait spécifiques.
exemples :
 - coûts d'exploitation des *transports publics (ci-après TP)*, donnant lieu au calcul d'une croissance moyenne selon leur évolution au cours des années précédentes
 - subventionnement cantonal des coûts d'exploitation des *TP*, contraint par un plafonnement fixé par l'*Etat de Fribourg* sur la base de sa propre planification financière

Un descriptif détaillé de la manière avec laquelle les différents types de dépenses et de recettes sont extrapolés est documenté à l'annexe 1.

Spécificités des années électorales

La planification financière tient compte du caractère spécifique des années électorales et de l'impact y relatif sur les dépenses à prévoir pour ces exercices particuliers. On y considère un nombre accru de séances par les organes législatifs ainsi que des grandeurs plus élevées pour certains types de dépenses. Dans cette optique, les coefficients suivants sont utilisés :

- Jetons de présence des séances des organes législatifs..... **1.25**
- Frais de port et frais administratifs **1.10**
- Traductions liées à l'administration générale **1.10**
- Frais de publications et annonces..... **1.20**
- Prestations de tiers relatives à l'administration **1.20**
- Emoluments de chancellerie **1.50**

Remarques relatives aux charges et recettes d'exploitation

Généralités

Sauf information contraire, la planification financière repose par défaut sur les hypothèses suivantes :

- Une stabilité dans la part relative du financement des communes membres de l'*Agglomération* du point de vue de la *Clé Agglo*, de la *Clé Mobilité* et de la *Clé VLS* ;
- L'absence de tout changement dans la législation cantonale et dans les dispositions statutaires de l'*Agglomération* pour toute dépense réglementaire, telle que le taux de TVA et les charges sociales ;
- Une stabilité dans la dotation de l'*Agglomération* en ressources humaines,
- Une stabilité du montant des jetons de présence versés aux membres des organes exécutifs et législatifs de l'*Agglomération* (exception : une année électorale donne lieu à un nombre accru de séances),
- Une évolution annuelle des salaires fixée par défaut à un échelon dans la grille des traitements de l'*Etat de Fribourg*.

3. Culture

Subventions culturelles

Le montant global des subventions pluriannuelles, annuelles et extraordinaires en 2021 est identique à celui de 2020. En effet, le *Comité* estime que les difficultés spécifiques rencontrées par certaines associations en lien avec la pandémie de COVID-19 peuvent être absorbées dans le cadre du budget usuel, moyennant une réallocation des moyens entre bénéficiaires. De plus, les communes membres de l'*Agglomération* sont elles-mêmes mises en difficulté par cette situation, et doivent inévitablement prévoir certaines restrictions budgétaires pour préserver leur équilibre financier.

Au vu de la situation actuelle, et à défaut de recul, aucune progression n'y est non plus prévue pour les années consécutives à 2021.

6. Mobilité

650.364.00 - Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) / 650.461.10 – Subventions cantonales

Les coûts d'exploitation des *TP* de 2021 à 2025 reposent la planification des développements du réseau, effectuée sur un horizon de quatre ans, ainsi que de mises à jour effectuées selon l'évolution des besoins en matière de *TP*. Les montants sont détaillés comme suit :

Années	Budget Agglomération CHF	Taux de subventions cantonales	Subvention cantonale CHF
2021	21'570'000	57.5 %	12'402'000
2022	24'800'000	57.5 %	14'260'000
2023	26'000'000	57.5 %	14'950'000
2024	28'600'000	57.5 %	16'445'000
2025	30'000'000	57.5 %	17'250'000
TOTAL	130'970'000		75'307'000

Le tableau précédant inclut, de plus, l'exploitation d'une navette autonome entre Marly-Cité et le *Marly Innovation Center (ci-après MIC)*, introduite en 2017. Son exploitation se terminera cependant en décembre 2021 et elle sera remplacée par le prolongement de la ligne 8 puis de la ligne 3.

Le réseau de *TP* bénéficie d'un subventionnement cantonal. Le montant y relatif tient compte des taux de couverture effectifs des lignes de bus en 2019, ainsi que du montant des indemnités inscrites dans les offres pour l'année 2021. Selon la loi, le taux théorique du subventionnement cantonal s'élève à 57.5 %. Cette participation est toutefois réduite pour les lignes n'atteignant pas leur taux de couverture. Dans la mesure où le funiculaire atteint maintenant un taux de couverture de 20 %, le subventionnement cantonal attendu de l'ensemble des lignes du trafic d'agglomération ne sera pas préterité en 2021. La planification ne tient pas compte d'une diminution du taux de subventionnement en lien avec les développements de l'offre sur des secteurs à moindre potentiel. A ce point de vue, il faut rappeler que l'*Etat de Fribourg* accorde en principe 57.5 % de subventionnement sur les trois premières années des lignes nouvelles. D'ailleurs, pour le cas spécifique de la ligne du *MIC*, qui bénéficie du même dispositif depuis 2018, une garantie de prolongation d'un subventionnement au taux de 57.5 % a été fournie à l'*Agglomération* jusqu'au prolongement de la ligne 8 au nouveau quartier du *MIC* en 2022.

Les impacts de la crise sanitaire actuelle n'ont été quasiment pas intégrés dans la présente estimation, faute de données. Pour l'année budgétaire 2021, il s'agit d'une estimation à recettes constantes. Les éventuelles indemnités supplémentaires pour insuffisance de recettes aux comptes 2020 et 2021 ne sont pas connues à la date d'écriture du présent rapport et donc non prises en compte dans les prévisions budgétaires.

L'offre 2021 des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)* s'élève à CHF 21'110'000. Elle se caractérise principalement par des renforcements d'offre sur les lignes principales du réseau en début de journée et fin de journée (correspondances premiers trains). Ladite offre est décrite plus en détail au message n° 43 du 10 septembre 2020 en vue de l'adoption du budget 2021 par le *Conseil*.

L'exercice 2022 sera l'année de la première grande étape de la mise en œuvre du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)* avec des renforcements significatifs (au moins 15 % d'offre en plus). Un des principaux développements de l'offre portera sur une nouvelle ligne du Schoenberg à Villars-sur-Glâne, cette ligne assurant également des liaisons Schoenberg-Poya-Gambach. De nombreuses améliorations seront mises en œuvre à Givisiez, Corminboeuf et Granges-Paccot avec une nouvelle ligne tangentielle probablement mise en œuvre à cette date. La ligne 8 sera prolongée vers le *MIC* également. Enfin, le réseau de bus de Düdingen sera fortement développé avec des cadences urbaines pour 1 à 2 lignes convergeant vers la gare.

L'offre 2023 sera marquée par l'ouverture de la gare d'Avry-Matran et le renforcement des lignes bus qui s'y rabattent pour les habitants d'Avry (dont le quartier de Rosé) et Matran.

L'année 2024 verra le prolongement de la ligne 9 vers Marly Nord/Grangette ainsi que d'autres renforcements de lignes pour des questions de capacité.

L'année 2025 sera l'année de la desserte de Matran Sud, dès la fin des travaux de l'Office fédéral des routes (OFROU).

Le déploiement des 30 trolleybus à batterie, des totems d'information dynamique et de nouveaux véhicules propres pour les autres lignes, selon les possibilités, sont également planifiés entre 2021 et 2025.

L'Agglomération mène également différentes réflexions sur le sujet de la capacité des bus, le confort des arrêts, la desserte des zones moins denses et la mobilité de loisirs pouvant entraîner d'autres améliorations ciblées.

Les prévisions budgétaires à moyen-terme du trafic d'agglomération de *l'Etat de Fribourg* étant établie pour un horizon de quatre ans, mais révisées tous les deux ans, les projections financières 2025 prises en compte ici n'ont pas encore été présentées à *l'Etat de Fribourg*.

Dans ces projections, il n'est pas tenu compte d'économies et d'améliorations de la productivité par les *TPF*. Une Convention d'objectifs entre *l'Agglomération* et les *TPF* est en effet en cours de négociation. A l'issue de cette négociation, *l'Agglomération* se fixe comme objectif de disposer d'un engagement financier pluriannuel des *TPF* et d'une meilleure efficacité de son exploitant principal (réduction des coûts ou meilleur rapport coût/prestations).

7. Aménagement et protection de l'environnement

Le Comité a décidé de se doter d'une planification énergétique régionale. Il s'agit de coordonner et, le cas échéant, de compléter par ce biais les plans communaux de l'énergie que les communes sont tenues de mettre sur pied selon l'article 8 alinéa 1 de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie de *l'Etat de Fribourg* (LEn ; RSF 770.1).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions statutaires. Selon l'article 38, la protection de l'environnement est en effet une tâche qui a été transférée à *l'Agglomération*. Elle fait également suite à la motion (Mot_Leg 2011-2016_2011_007) acceptée par le *Conseil* en date du 4 octobre 2012.

Une étude stratégique que l'Agglomération avait confiée à la société Groupe E GreenWatt SA a été achevée au début de 2020. Il en ressort un ensemble de mesures :

- une majorité des mesures identifiées concerne l'institutionnalisation d'un groupe de travail, d'échanges d'expériences et de reprises de bonnes pratiques. Pour ces dernières, aucun coût particulier n'est concrètement à prévoir ;
- ce groupe de travail sera notamment chargé de la mise en œuvre d'une boîte à outils qui pourrait déboucher sur des réalisations concrètes, dont les incidences ne sont par conséquent pas encore connues ;
- une mesure porte en revanche sur le suivi de la planification énergétique et nécessitera effectivement des moyens financiers à terme. En vue de cette démarche, une dotation moyenne est à prendre en compte dès 2022 ;
- une autre mesure prévoit enfin la création d'un prix à l'énergie de l'Agglomération pour récompenser des initiatives ou des réalisations concrètes dans ce domaine. Une première édition concernera uniquement les collectivités publiques et parapubliques. Les futures éditions seront quant à elles ouvertes à un public plus large, et une dotation financière est aussi envisagée dès 2022 en ce sens ;
- compte tenu de ce qui précède, une dotation annuelle de CHF 50'000 est, en l'état, retenue au plan à compter de l'exercice 2020. Ce montant reste, en l'état, très hypothétique et les besoins à prévoir sont voués à se préciser dans le cadre des futures mises à jour de la présente planification.

9. Finances

Intérêts des dettes

Les estimations effectuées en matière d'intérêts bancaires se basent sur les conditions appliquées aux crédits en cours ainsi que sur des prévisions relatives aux emprunts que l'Agglomération est ultérieurement amenée à contracter.

Concernant les emprunts futurs, le montant des intérêts escomptés repose sur un taux de 2 % pour les crédits à conclure d'ici à fin 2021. Compte tenu de l'incertitude qui caractérise les conditions du marché pour les emprunts plus éloignés dans le temps, un taux de 4 % est retenu pour tout emprunt voué à être conclu ultérieurement.

Amortissements

La planification des amortissements prend en compte les actifs actuellement portés au bilan de l'Agglomération ainsi que les investissements à venir. Elle se base sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux, en vertu des dispositions prévues par l'article 53 du *ReLCo*.

Charges et recettes d'investissements

Généralités concernant la procédure d'octroi de subventions d'investissement

Le *Comité* rappelle que le financement des mesures dont le coût total a été chiffré dans le *PA*, respectivement les cofinancements fédéraux et subventionnement cantonaux à recevoir à ce titre, doivent être agrémentés du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière. Le subventionnement cantonal se basant sur la loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg (LTr) se caractérise quant à lui par un montant fixe et parfaitement indépendant du renchérissement et de la TVA.

Planification des mesures du Projet d'agglomération

La planification fait l'objet des hypothèses de travail suivantes :

- La participation financière de *l'Etat de Fribourg* à des ouvrages n'est prise en compte dans la planification financière qu'à hauteur des conventions effectivement conclues avec *l'Etat de Fribourg*. En effet, la part à la charge de *l'Etat de Fribourg* dans la réalisation d'une infrastructure est déterminée de cas en cas, en application des bases légales, mais également en fonction des particularités du projet. En général, ce n'est que lorsque la planification d'un ouvrage atteint le stade de l'avant-projet ou du projet que la répartition financière entre les différents maîtres d'ouvrage est discutée. Ce n'est, d'autre part, qu'au moment de l'approbation des plans que celle-ci est définitivement fixée. Beaucoup d'objets portés à la planification financière de *l'Agglomération* n'ayant pas encore atteint ces stades de développement, il est impossible de prévoir le niveau de la part financière globale à charge de *l'Etat de Fribourg* avec un degré de précision satisfaisant. Or, il apparaît qu'une participation financière de *l'Etat de Fribourg* intervient relativement fréquemment dans les objets subventionnés par *l'Agglomération*. De plus, lorsqu'une part à charge de *l'Etat de Fribourg* existe, celle-ci peut être d'un niveau tel qu'elle influence de manière importante à la baisse la dépense nette de *l'Agglomération*. En conséquence, il est important de relever que l'image dépeinte par le présent plan représente un scénario passablement pessimiste, dans lequel les montants à la charge de *l'Agglomération* sont en principe systématiquement surévalués, dû à l'absence de prise en compte d'une part importante des montants à charge de *l'Etat de Fribourg*.
- La part du cofinancement fédéral applicable aux mesures du PA3 s'élève à 35 %. Les mesures du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA2)* bénéficient, quant à elles, d'un cofinancement de 40 %.
- Trop de paramètres et d'incertitudes caractérisent en l'état la réalisation des mesures nature & paysage et d'urbanisation pour qu'une planification exhaustive puisse être établie. Aussi, les projections actuellement accomplies pour ces investissements d'aménagement se limitent à un ensemble limité et encore incomplet d'objets.
- La détermination du subventionnement à charge de *l'Agglomération* et du cofinancement y relatif par la Confédération suisse est, pour chaque mesure, dépendante de l'année concrète de la réalisation de l'objet. Toutefois, l'expérience montre que le travail nécessaire à la réactualisation systématique des dépenses et des recettes en fonction de ces paramètres est disproportionné, en regard de la plus-value limitée qu'offre le degré de précision atteint. Aussi, il est renoncé à ce qu'un tel effort de réactualisation des montants soit entrepris à chaque mise à jour du plan financier. Ce principe ne concerne naturellement pas le cas spécifique des investissements inscrits au budget de l'année à venir qui, pour leur part, doivent répondre à cet impératif de précision.
- A l'exception des mesures cofinancées par la Confédération suisse, toute mesure représentant une dépense nette à charge de *l'Agglomération* inférieure à CHF 50'000 est désormais exclue des budgets d'investissement. Pour mémoire, afin d'éviter que le *Conseil* ne doivent se prononcer sur des crédits d'investissements de moindre importance, il a été jugé approprié que de tels objets soient dorénavant inscrits au budget de fonctionnement, par le truchement des rubriques de mesures hors-investissement (650/790.314.00), respectivement. des honoraires et frais d'études (650/790.318.10).

En tenant compte de ce qui précède, les dépenses et recettes d'investissements liés à des mesures de mobilité du PA en priorité A se répartissent comme suit :

	Total CHF	Subventions CHF	Part de <i>l'Agglomération</i> CHF
Total des mesures A de mobilité à charge de <i>l'Agglomération</i>	146'517'793.02	74'222'028.94	72'295'764.08
Mesures réalisées avant 2021	2'950'257.00	1'330'968.69	1'619'288.31
Mesures planifiées en 2021	15'798'096.00	8'921'895.00	6'876'201.00
Mesures planifiées en 2022	8'787'088.80	1'783'295.95	7'003'792.85
Mesures planifiées en 2023	28'740'384.22	13'345'758.21	15'394'626.01
Mesures planifiées en 2024	42'841'684.00	28'226'783.11	14'614'900.89
Mesures planifiées en 2025	27'823'336.00	14'680'308.98	13'143'027.02
Mesures planifiées au-delà de 2025	19'576'947.00	5'933'019.00	13'643'928.00

Il importe de rappeler que, pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2, le début des travaux aurait théoriquement dû intervenir d'ici fin 2018. Cependant, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, un délai de grâce s'étendant en définitive à 2027 (extinction du fonds d'infrastructures).

Les exigences de la Confédération suisse en la matière pour les mesures du PA3 apparaissent beaucoup plus contraignantes, étant donné que le délai fixé s'étend à une durée de six ans à compter de la signature de l'Accord sur les prestations. Dans la mesure où il est prévu que ce dernier soit conclu dans le courant de 2020, la réalisation des projets concernés devra théoriquement intervenir d'ici à 2026.

Glossaire :

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg
Clé Mobilité	Clé de répartition relative à la Mobilité de l'Agglomération de Fribourg
Clé VLS	Clé de répartition relative aux vélos en libre-service de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Etat de Fribourg	Etat de Fribourg (organe politique)
LCo	loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (RSF 140.1)
MIC	Marly Innovation Center
PA	Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PA1, PA2, PA3, PA4)
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
RELCo	règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) de l'Etat de Fribourg
TP	transport public
TPF	Transports publics fribourgeois Holding SA

Attribution de méthodes d'extrapolation aux dépenses et aux recettes

Catégorie 1 : Extrapolation selon l'hypothèse d'une stabilité des montants (stabilité des grandeurs nominales)

- Traitement et jetons aux organes exécutifs / législatifs, respectivement aux commissions consultatives
 - Exception : les années électorales nécessitent un nombre accru de séances
- Allocations employeurs
- Frais de formation (par collaborateur)
- Frais de location
- Emoluments de chancellerie
- Honoraires de l'organe de révision
- Cotisations aux associations
- Intérêts des capitaux
- Tourisme : contributions à Fribourg Tourisme et Région
- Culture : participation des communes non membres / subventions supplémentaires communes non membres
- Promotion économique : subventions cantonales

Catégorie 2 : Extrapolation selon l'hypothèse d'une évolution des montants au prorata du renchérissement (stabilité des grandeurs réelles)

- Assurances diverses, RC, mobilier, etc.
- Contrat d'entretien de surface administrative
- Contributions pour les droits d'auteurs
- Dépenses non-spécifiées
- Mobilité / Aménagement : données de base et cartographie
- Electricité
- Entretien du mobilier de bureau
- Equipements
- Mobilier du bureau
- Fourniture de bureau
- Frais bancaires et postaux
- Frais internet
- Frais de port / Frais administratifs
- Frais de publications
- Frais d'annonces
- Frais de réceptions et de délégations
- Honoraires et frais d'études : données de base et cartographie
- Intérêt des capitaux et impôt anticipé
- Location / leasing d'équipements
- Maintenance informatique
- Matériel de bureau
- Mobilité : participations reçues de tiers
- Mobilité : subventions à des institutions privées
- Mobilité : subventions cantonales pour frais d'études
- Mobilité : taxes utilisation P+R / convention avec la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise (CTIFR)
- Prestations de tiers
- Traductions

Catégorie 3 : Extrapolation sur la base de l'évolution de la population légale

- Culture : subventions pluriannuelles / annuelles et extraordinaires

Catégorie 4 : Extrapolation sur la base de règles particulières

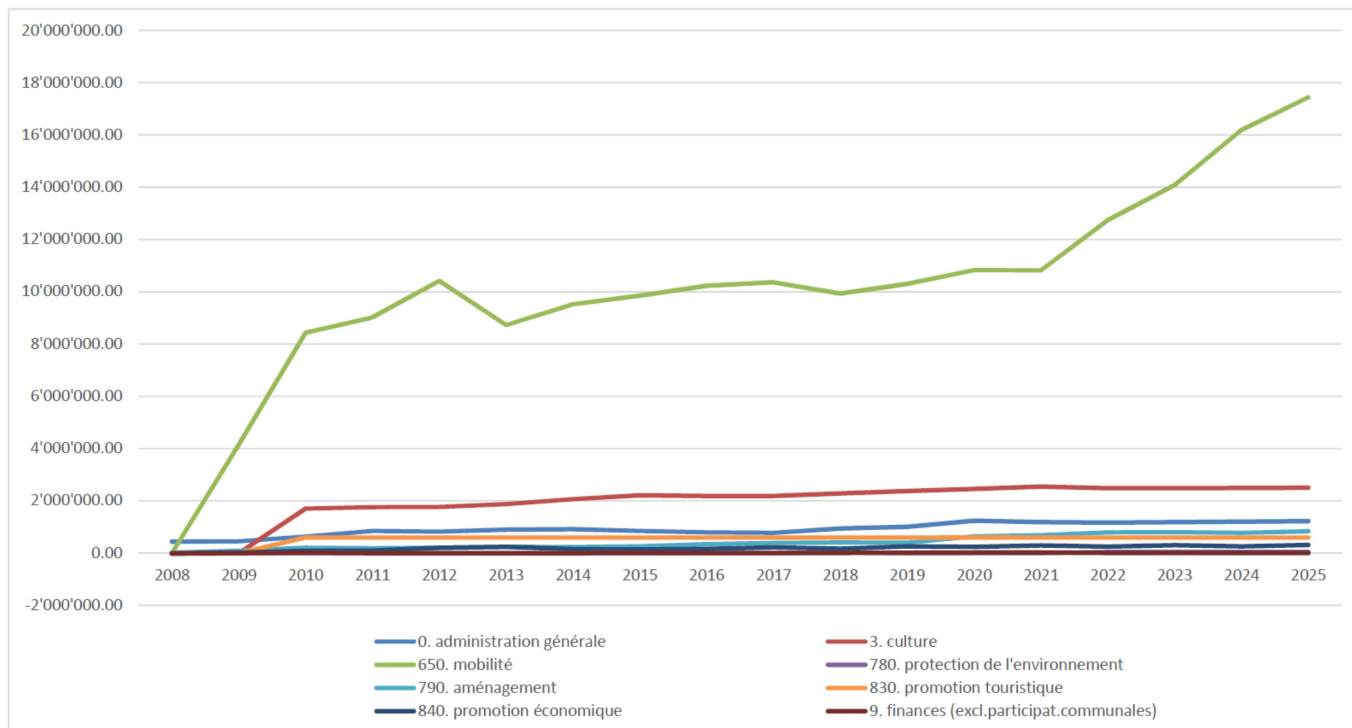
- Traitement du personnel / personnel auxiliaire / personnel temporaire
 - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg /
Exception : postes de stagiaires
- Cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) / retenues sociales sur les salaires
 - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de *l'Etat de Fribourg*
- Cotisations aux caisses de prévoyance / retenues sociales sur les salaires
 - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de *l'Etat de Fribourg*
- Cotisations aux assurances maladie-accident / retenues sociales sur les salaires
 - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de *l'Etat de Fribourg*
- Frais de location
 - Extrapolation appliquée au-delà de l'échéance du bail en vigueur, et tenant compte des termes du contrat de bail

Catégorie 5 : Extrapolation sur la base de prévisions spécifiques

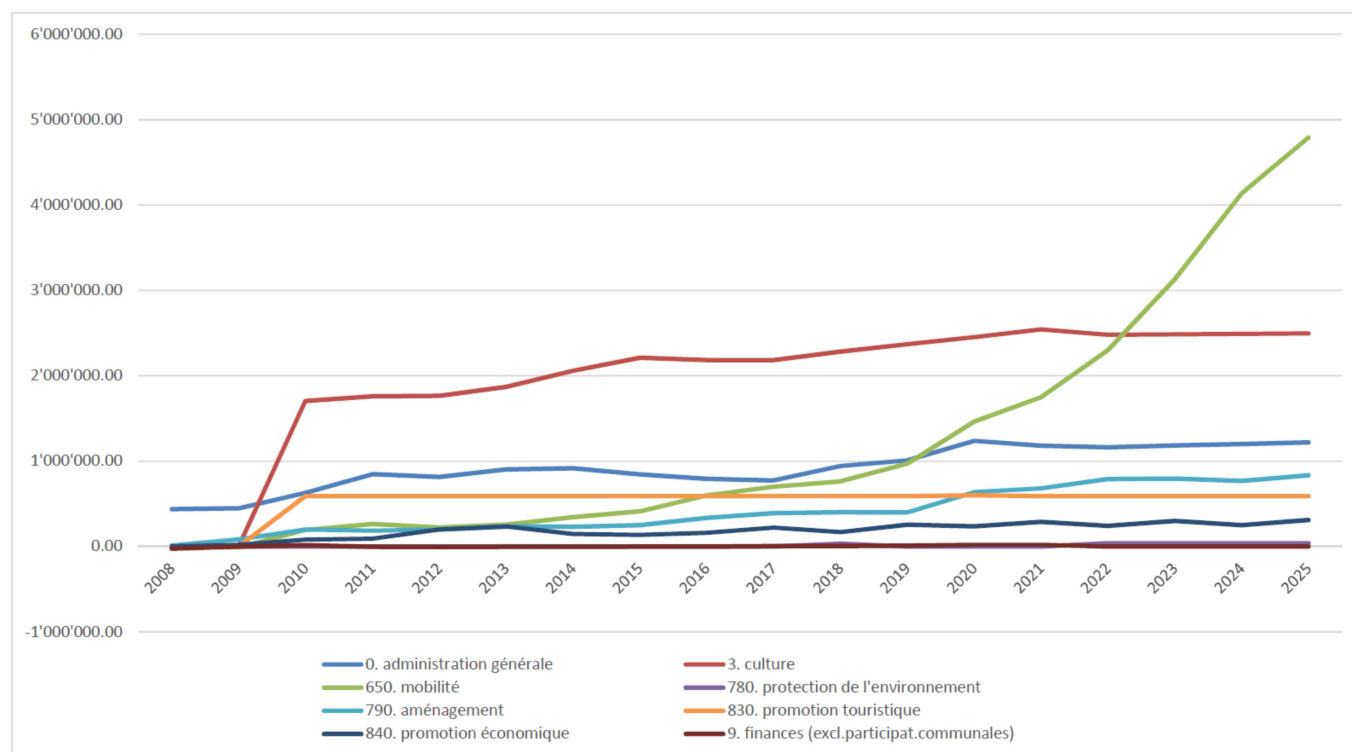
- Amortissements obligatoires
 - Extrapolation basée sur les actifs actuels et prévus de *l'Agglomération* ainsi que sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux
- Intérêt des dettes
 - Extrapolation basée sur les conditions appliquées aux crédits existants, sur la planification des crédits à contracter, ainsi que sur une prévision des taux en vigueur
- Culture : soutien à la CarteCulture (Caritas)
- Mobilité : contrat de prestations au concessionnaire (TPF)
 - Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des dix dernières années
- Mobilité : participation des communes non membres
 - Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des dix dernières années
- Mobilité : subventions cantonales
 - Extrapolation tenant compte à la fois du rapport d'efficience le plus récent et du plafonnement de subventionnement fixé par *l'Etat de Fribourg* sur la base de sa propre planification financière
- Mobilité : contrat de prestations vélos en libre-service (VLS)
- Mobilité : mesures hors-investissement
- Protection de l'environnement : honoraires et frais d'études
- Évènements ponctuels (ex : jubilee de *l'Agglomération*)

Présentation graphique des projections financières de l'Agglomération (données 2008-2025)

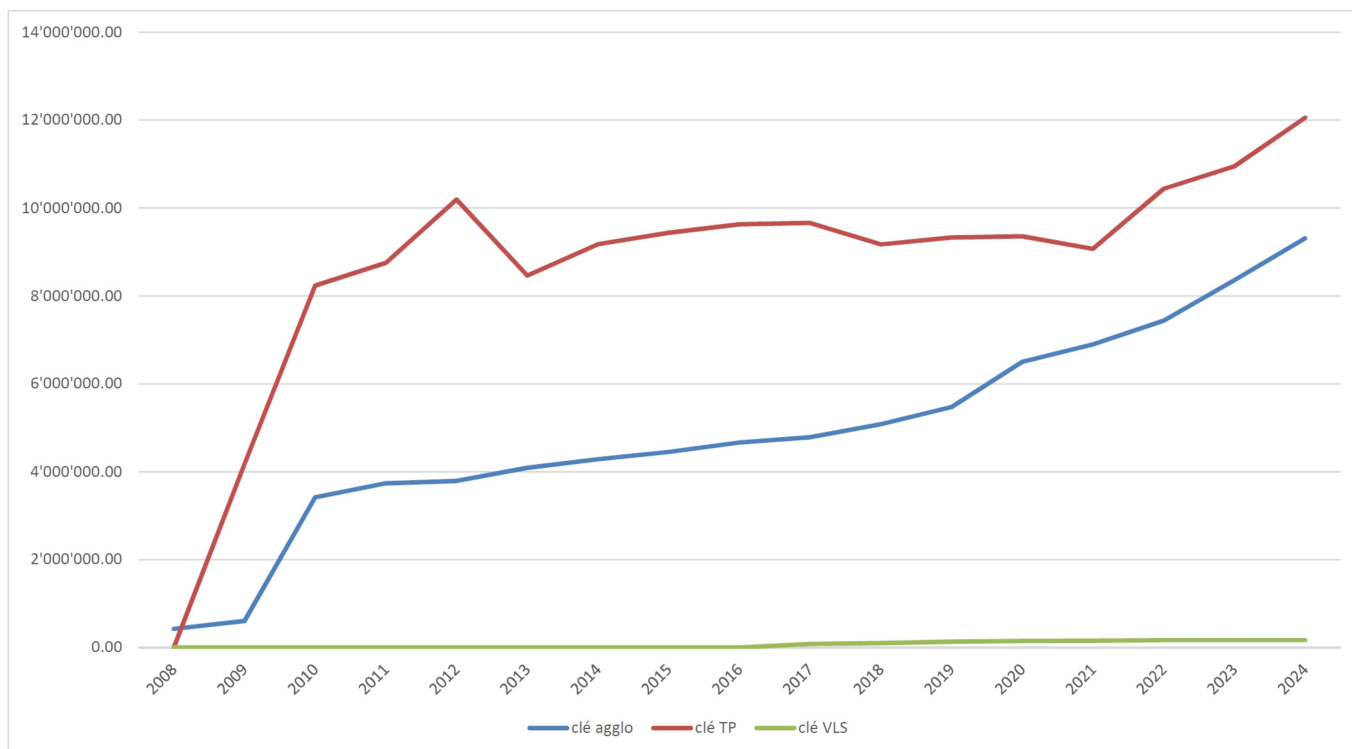
Charges nettes de fonctionnement par année et par domaine



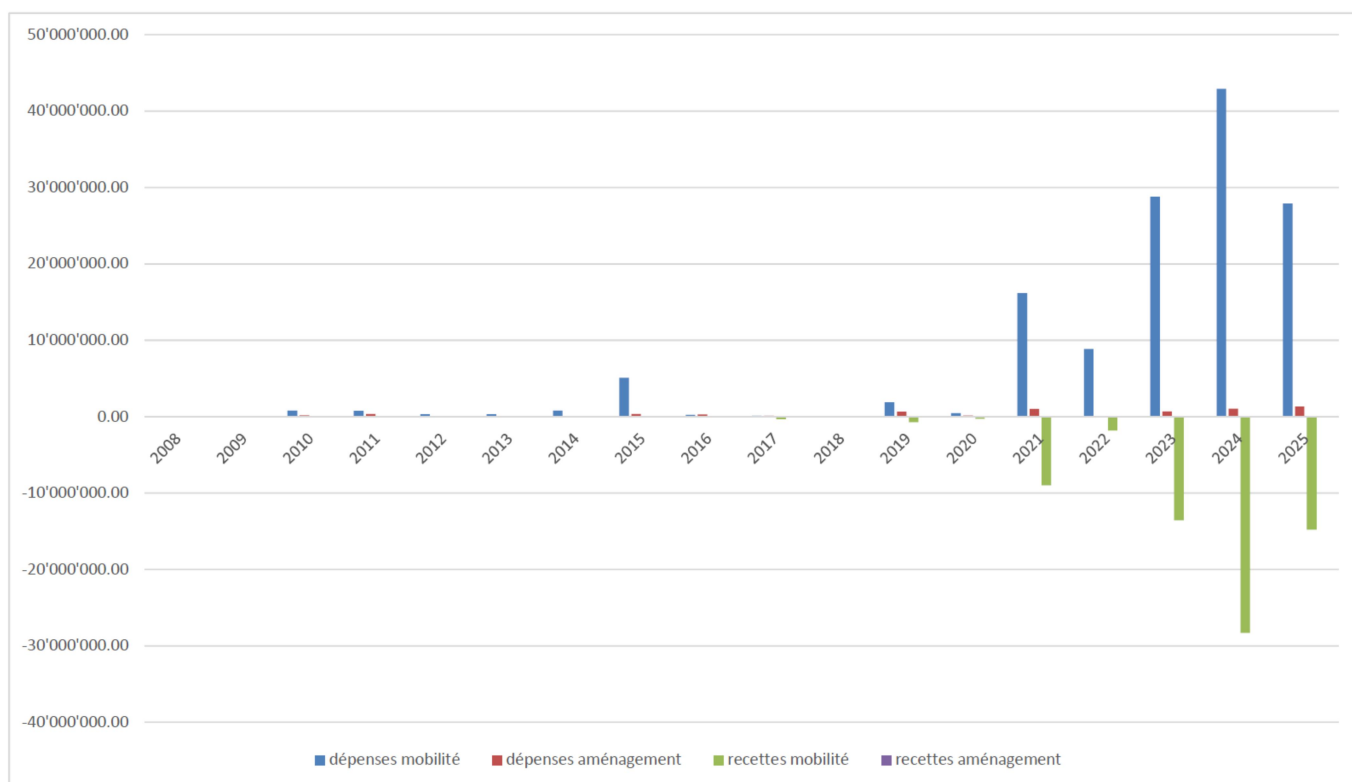
Charges nettes de fonctionnement par année et par domaine (excl. coût d'exploitation des transports publics)



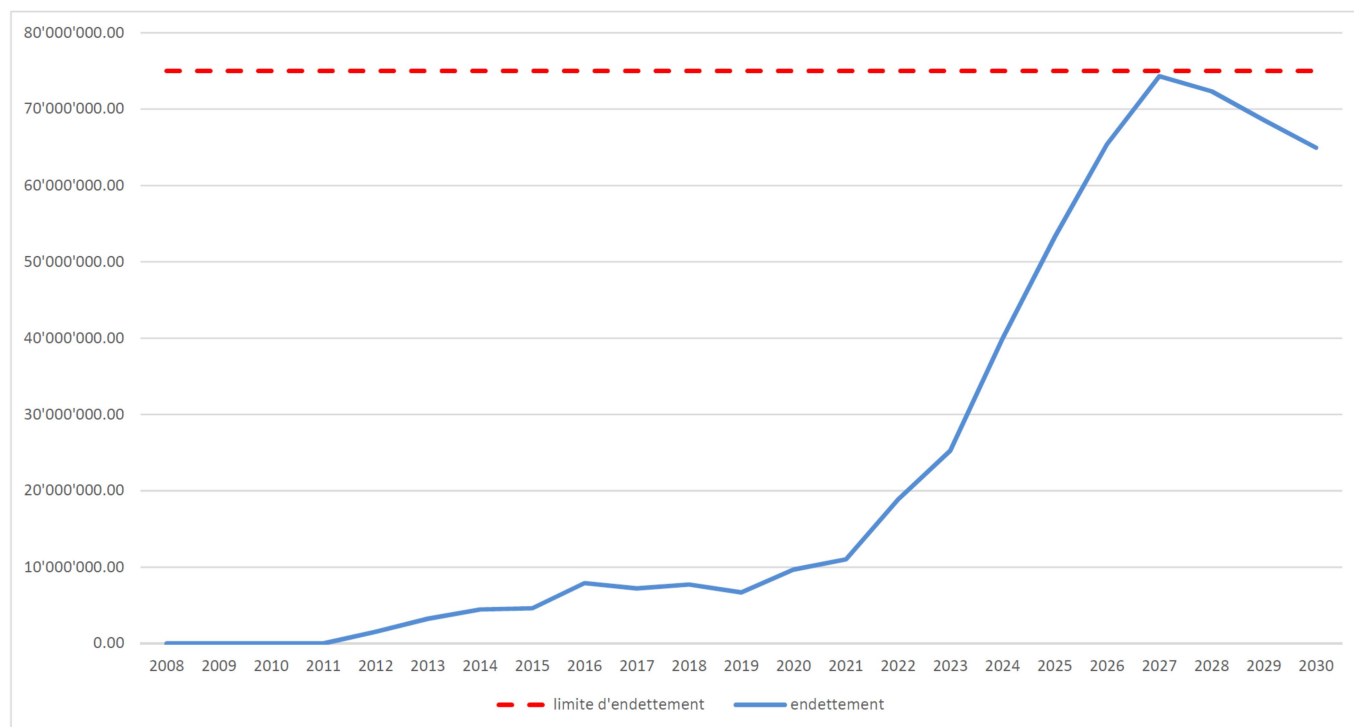
Charges nettes de fonctionnement par année et par clé de répartition



Dépenses et recettes d'investissement par année et par domaine



Evolution de l'endettement (2008-2030)



FONCTIONNEMENT	comptes 2016	comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025
Total Charges	27 692 263,10	27 809 415,75	26 836 185,55	27 609 071,46	28 998 200	29 842 800	34 260 300	37 203 600	41 661 200	44 572 800
Total Produits	(27 692 263,10)	(27 809 415,75)	(26 836 185,55)	(27 609 071,46)	(28 998 200)	(29 842 800)	(34 260 300)	(37 203 600)	(41 661 200)	(44 572 800)
Solde	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	1,18%	0,42%	-3,50%	2,88%	5,03%	2,91%	14,80%	8,59%	11,98%	6,99%
0. ADMINISTRATION										
Charges	864 988,58	864 266,74	1 012 590,92	1 086 527,11	1 302 700	1 249 300	1 233 900	1 256 300	1 276 800	1 298 300
Produits	(71 767,54)	(90 672,01)	(69 370,21)	(77 862,03)	(64 500)	(68 100)	(70 000)	(72 300)	(74 800)	(77 600)
Solde	793 221,04	773 594,73	943 220,71	1 008 665,08	1 238 200	1 181 200	1 163 900	1 184 000	1 202 000	1 220 700
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	-4,50%	-0,08%	17,16%	7,30%	19,90%	-4,10%	-1,23%	1,82%	1,63%	1,68%
3. CULTURE										
Charges	2 217 291,83	2 217 743,66	2 325 616,85	2 401 421,43	2 484 000	2 576 200	2 512 600	2 517 800	2 524 700	2 532 500
Produits	(31 612,55)	(32 558,28)	(42 644,72)	(31 270,05)	(31 600)	(31 900)	(32 800)	(33 300)	(34 800)	(36 300)
Solde	2 185 679,28	2 185 185,38	2 282 972,13	2 370 151,38	2 452 400	2 544 300	2 479 800	2 484 500	2 489 900	2 496 200
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	-1,71%	0,02%	4,86%	3,26%	3,44%	3,71%	-2,47%	0,21%	0,27%	0,31%
6. MOBILITE										
Charges	22 957 225,28	22 834 360,26	21 660 750,29	22 314 719,58	22 892 300	23 586 300	27 367 800	29 400 300	33 007 400	35 062 500
Produits	(12 728 820,01)	(12 475 644,83)	(11 725 805,14)	(12 013 408,12)	(12 068 700)	(12 769 200)	(14 627 400)	(15 318 900)	(16 815 400)	(17 621 900)
Solde	10 228 405,27	10 358 715,43	9 934 945,15	10 301 311,46	10 823 600	10 817 100	12 740 400	14 081 400	16 192 000	17 440 600
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	0,57%	-0,54%	-5,14%	3,02%	2,59%	3,03%	16,03%	7,43%	12,27%	6,23%
7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT										
Charges	364 587,36	422 143,04	496 605,45	429 976,73	671 000	714 100	862 900	869 000	843 300	909 400
Produits	(28 365,29)	(29 855,22)	(62 237,74)	(29 780,04)	(32 500)	(32 800)	(32 600)	(33 400)	(34 300)	(35 200)
Solde	336 222,07	392 287,82	434 367,71	400 196,69	638 500	681 300	830 300	835 600	809 000	874 200
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	32,80%	15,79%	17,64%	-13,42%	56,05%	6,42%	20,84%	0,71%	-2,96%	7,84%
8. ÉCONOMIE										
Charges	784 151,59	889 268,50	794 367,45	921 303,98	874 600	951 100	870 900	962 500	882 200	975 600
Produits	(34 516,08)	(77 205,63)	(36 497,38)	(73 788,44)	(37 600)	(71 200)	(38 600)	(72 800)	(39 700)	(74 500)
Solde	749 635,51	812 062,87	757 870,07	847 515,54	837 000	879 900	832 300	889 700	842 500	901 100
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	3,85%	13,41%	-10,67%	15,98%	-5,07%	8,75%	-8,43%	10,52%	-8,34%	10,59%
9. FINANCES										
Charges	504 018,46	581 633,55	546 254,59	455 122,63	773 600	765 800	1 412 200	2 197 700	3 126 800	3 794 500
Produits	(14 797 181,63)	(15 103 479,78)	(14 899 630,36)	(15 382 962,78)	(16 763 300)	(16 869 600)	(19 458 900)	(21 672 900)	(24 662 200)	(26 727 300)
Solde	(14 293 163,17)	(14 521 846,23)	(14 353 375,77)	(14 927 840,15)	(15 989 700)	(16 103 800)	(18 046 700)	(19 475 200)	(21 535 400)	(22 932 800)
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	43,50%	15,40%	-6,08%	-16,68%	69,98%	-1,01%	84,41%	55,62%	42,28%	21,35%
incl. dans finances:										
940.322.00 Intérêt des dettes	70 039,35	46 434,80	42 272,75	34 692,30	132 000,00	119 300,00	379 000,00	837 700,00	1 205 600,00	1 184 500,00
<i>évolution annuelle de la charge d'intérêt</i>	-34,67%	-33,70%	-8,96%	-17,93%	280,49%	-9,62%	217,69%	121,03%	43,92%	-1,75%
Amortissements obligatoires (mobilité)	338 906,28	386 792,43	373 908,62	334 447,70	438 400,00	461 900,00	785 300,00	1 129 900,00	1 736 600,00	2 367 300,00
Amortissements obligatoires (aménagement)	94 473,08	142 826,24	120 429,40	76 552,62	182 600,00	164 000,00	227 200,00	209 400,00	163 900,00	222 000,00
Amortissements supplémentaires (machines et mobilier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totalisation des amortissements	433 379,36	529 618,67	498 088,02	411 000	621 000	625 900	1 012 500	1 339 300	1 900 500	2 589 300
<i>évolution annuelle des amortissements</i>	78,05%	22,21%	-5,95%	-17,48%	51,09%	0,79%	61,77%	32,28%	41,90%	36,24%
Montant à charge des communes membres:										
clé agglo	4 664 760,90	4 788 115,32	5 084 332,54	5 472 148,16	6 501 700,00	6 901 600,00	7 437 200,00	8 355 600,00	9 310 900,00	10 113 200,00
clé mobilité	9 628 821,00	9 659 053,90	9 171 475,00	9 330 110,00	9 359 800,00	9 067 800,00	10 439 800,00	10 949 800,00	12 054 800,00	12 649 800,00
clé VLS	0,00	80 245,00	103 450,05	135 000,00	148 800,00	155 000,00	169 100,00	169 100,00	169 100,00	169 100,00
TOTAL	14 293 581,90	14 527 414,22	14 359 257,59	14 937 258,16	16 010 300,00	16 124 400,00	18 046 100,00	19 474 500,00	21 534 800,00	22 932 100,00
ventilation par clé de répartition										
clé agglo	5 617 386,10	5 844 764,85	6 087 642,50	6 353 563,46	7 726 600,00	8 105 000,00	9 278 400,00	11 021 700,00	12 879 300,00	14 390 900,00
clé mobilité	22 074 877,00	21 884 405,90	20 645 093,00	21 120 508,00	21 122 800,00	21 582 800,00	24 812 800,00	26 012 800,00	28 612 800,00	30 012 800,00
clé VLS	0,00	80 245,00	103 450,05	135 000,00	148 800,00	155 000,00	169 100,00	169 100,00	169 100,00	169 100,00
TOTAL	27 692 263,10	27 809 415,75	26 836 185,55	27 609 071,46	28 998 200,00	29 842 800,00	34 260 300,00	37 203 600,00	41 661 200,00	44 572 800,00

	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
INVESTISSEMENT										
Total dépenses brutes	487 855	231 418	46 741	2 519 175	606 679	17 129 096	8 854 689	29 486 984	43 949 284	29 190 936
Total recettes	(40 000)	(389 370)	0	(720 000)	(289 998)	(9 008 395)	(1 833 396)	(13 524 869)	(28 276 883)	(14 767 739)
Total dépenses nettes	447 855	(157 953)	46 741	1 799 175	316 681	8 120 701	7 021 293	15 962 116	15 672 401	14 423 197

6. TRANSPORTS

650. Mobilité

PROJETS VOTES

ETUDES

650.509.04	Frais d'études pour l'élaboration du PA3 (crédit initial)	112 322,47								
650.509.04	Frais d'études pour l'élaboration du PA3 (crédit complémentaire)	101 610,74	12 517,95		80 871,00					

MESURES HORS-PA

650.522.74	Extension du P+R Corbaroche		45 265,00							
------------	-----------------------------	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--

MESURES PA

650.509.16	Mesure PA2 C : stationnement P+R			10 770,00	89 230,00					
650.522.30	Mesure PA2 22.1 : itinéraire mixte piétons-vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard, Granges-Paccot									
650.522.30	Mesure PA2 22.1 : itinéraire mixte piétons-vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard, Granges-Paccot (financement complémentaire / 50 %)				1 285 470,00					

650.522.40	Mesure PA2 11.4 : aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars					21 900,00				
------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--

650.522.44	Mesure PA2 11.13 : aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düringen, pour les lignes régionales					75 116,00				
------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--

650.522.46	Mesure PA2 21.7 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix						510 600,00			
------------	--	--	--	--	--	--	------------	--	--	--

650.522.49	Mesure PA2 22.7 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes						168 900,00			
------------	--	--	--	--	--	--	------------	--	--	--

650.522.52	Mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg					268 801,00				
------------	---	--	--	--	--	------------	--	--	--	--

650.522.53	Mesure PA2 23.01-01 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries), halte Poya (B+R)						53 700,00			
------------	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--

650.522.54	Mesure PA2 23.02 : aménagement d'un abri-vélos, arrêt de bus Briegli, Düringen					13 500,00				
------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--

650.522.62	Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düringen (TransAgglo), section Düringen-Zelg						4 142 100,00			
------------	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--

650.522.75	Mesure PA2 A : mise en œuvre d'une centrale de régulation de trafic						100 000,00	235 000,00		
------------	---	--	--	--	--	--	------------	------------	--	--

650.522.81	Mesure PA2 21.9 : réalisation de deux franchissements mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais						4 345 100,00			
------------	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--

PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE

ETUDES

650.509.07	Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)				410 000,00					
650.509.12	Offre réseau TP						30 000,00			
650.509.13	Stratégie / concept général de mobilité douce					40 000,00				
650.509.15	Fret urbain				20 000,00					
650.509.222	Mesure PA4 de logistique urbaine						200 000,00			

MESURES HORS-PA

650.522.00	Mesures de mobilité non déterminées		63 650,00							
------------	-------------------------------------	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--

MESURES PA

650.522.41	Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire						144 800,00			
------------	--	--	--	--	--	--	------------	--	--	--

650.522.42	Mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly						1 172 100,00			
------------	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--

650.522.43	Mesure PA2 11.11 : aménagement de voies de bus sur les routes de Villars et de Moncor, en approche et sortie Belle-Croix (2 directions)									148 866,00
------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	------------

650.522.45	Mesure PA2 12.3 : aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne								451 522,00	
------------	---	--	--	--	--	--	--	--	------------	--

650.522.47	Mesure PA2 22.02 : aménagement complémentaire à l'itinéraire mixte piétons/deux-roues entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires							220 752,00		
------------	---	--	--	--	--	--	--	------------	--	--

650.522.48	Mesure PA2 22.3 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est						227 400,00			
------------	--	--	--	--	--	--	------------	--	--	--

650.522.56	Mesure PA2 42.1 : aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest						566 200,00			
------------	---	--	--	--	--	--	------------	--	--	--

650.522.57	Mesure PA2 43.9 : réaménagement de la traversée de la localité de Belfaux (VALTRALOC), phase 1						1 540 400,00			
------------	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--	--

650.522.60	Mesure PA2 11.6 : aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez/Torry) et d'une voie de bus (direction gare) sur la route du Jura						74 300,00			
------------	---	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--

650.522.63	Mesure PA2 20.05 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons-vélos entre Cormanon et la route du Fort-St-Jacques							188 041,00		
------------	--	--	--	--	--	--	--	------------	--	--

650.522.64	Mesure PA2 20.8 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) + Mesure PA2 20.7 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Crosset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo)							1 744 665,22		
------------	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--	--

650.522.66	Mesure PA2 22.10 : réalisation d'un itinéraire piétons/vélos entre la zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne									389 969,00
------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------

650.522.68	Mesure PA2 22.25 : réaménagement de la Bonnstrasse, du Hägliweg et du Haltaweg									370 497,00
------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------

650.522.70	Mesure PA2 41.2 : réaménagement du secteur de la Cathédrale							1 383 413,00		
650.522.71	Mesure PA2 41.6 : réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD							1 795 486,00		
650.522.79	Mesure PA2 41.17 : aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte)							1 035 756,00		
650.522.82	Mesure PA2 20.6 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la rue du Marterey et la route de la Glâne, aux Daillettes									56 192,00
650.522.84	Mesure PA2 22.20 : aménagement piétons-vélos sur la route de la Pala entre Avry et la Zone du Bois									131 885,00

	Compte 2016 Dépenses	Compte 2017 Dépenses	Compte 2018 Dépenses	Compte 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses	Planification 2025 Dépenses
650.522.87						294 534,00				
650.522.89								168 627,00		
650.522.91								1 287 696,00		
650.522.92								827 184,00		
650.522.93								562 598,00		
650.522.94										169 809,00
650.522.95					45 100,00	45 100,00	67 600,00	67 600,00	67 600,00	67 600,00
650.522.98										3 380 074,00
650.522.99										1 709 987,00
650.522.100									1 424 989,00	
650.522.102								91 199,00		
650.522.103						67 600,00				
650.522.109										1 531 106,00
650.522.111								177 769,00		
650.522.112						386 100,00				
650.522.114									1 049 410,00	
650.522.122								481 125,00		
650.522.123							1 310 899,00			
650.522.124										962 250,00
650.522.125										837 723,00
650.522.132						1 350 700,00				
650.522.142										548 520,00
650.522.144										4 122 410,00
650.522.145									109 704,00	
650.522.147										109 704,00
650.522.148						316 900,00				1 754 200,00
650.522.150									2 802 843,00	
650.522.151								3 054 244,00		
650.522.153										1 738 808,00
650.522.157										438 816,00
650.522.159								3 698 445,00		
650.522.160						165 400,00				
650.522.161									4 569 169,00	
650.522.162						109 262,00				
650.522.166						43 300,00				
650.522.167									4 923 817,00	
650.522.170							3 500 000,00			6 150 144,00
650.522.172									2 029 523,00	
650.522.173									1 645 560,00	
650.522.174								2 048 912,00		
650.522.175								382 464,00		
650.522.176									11 299 506,00	
650.522.178										253 142,00
650.522.180									3 037 697,00	
650.522.181								9 905 536,00		
650.522.183									1 872 284,00	
650.522.185										533 799,00
650.522.195						30 000,00			1 050 000,00	
650.522.200										2 485 435,00
650.522.205									3 396 761,00	
650.522.206								3 901 127,00		
650.522.222						56 300,00				
650.522.225								1 075 533,80		

		Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025
	INVESTISSEMENT	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
650.522.227	Mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (2eme étape)							1 629 900,00			
	Total dépenses d'investissement	213 933,21	121 432,95	10 770,00	1 885 571,00	464 417,00	16 140 796,00	8 854 688,80	28 807 984,22	42 909 284,00	27 890 936,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT										
650.660.40	Participation fédérale - Mesure PA2 11.04 : aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars (rubrique 650.522.40)					(17 022,00)					
650.660.41	Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire						(94 500,00)				
650.660.42	Participation fédérale - mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroles (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly (rubrique 650.522.42)						(867 300,00)				
650.660.43	Participation fédérale - mesures PA2 11.11 : aménagement de voies de bus sur les routes de Villars et de Moncor, en approche et sortie Belle-Croix (2 directions) (rubrique 650.522.43)										(108 184,00)
650.660.45	Participation fédérale - mesure PA2 12.03 : interface de la halte de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.45)									(373 585,00)	
650.660.46	Participation fédérale - mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)						(367 900,00)				
650.660.47	Participation fédérale - Mesure PA2 22.02 : aménagement complémentaire à l'itinéraire mixte piétons/deux-roues entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires (rubrique 650.522.47)								(200 394,19)		
650.660.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est (rubrique 650.522.48)						(164 500,00)				
650.660.49	Participation fédérale - Mesure PA2 22.07 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes (rubrique 650.522.49)						(123 000,00)				
650.660.52	Participation fédérale - mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)					(231 627,29)					
650.660.53	Participation fédérale - mesure PA2 23.01 : aménagement d'un abri-vélos B+R, halte Poya (rubrique 650.522.53)						(37 803,00)				
650.660.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest (rubrique 650.522.56)						(412 900,00)				
650.660.60	Participation fédérale - mesure PA2 11.06 : aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura (rubrique 650.522.60)						(53 100,00)				
650.660.62	Participation fédérale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düringen (TransAgglo), section Düringen-Zelg (rubrique 650.522.62)						(1 531 100,00)				
650.660.63	Participation fédérale - mesure PA2 20.05 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons-vélos entre Cormanon et la route du Fort-St-Jacques (rubrique 650.522.63)								(140 514,00)		
650.660.64	Participation fédérale - mesure PA2 20.08 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) (rubrique 650.522.64) + Participation fédérale - mesure PA2 20.07 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Crosset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo) (rubrique 650.522.83)								(654 628,00)		
650.660.66	Participation fédérale - mesure PA2 22.10 : réalisation d'un itinéraire piétons et vélos entre la Zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.66)										(290 605,00)
650.660.68	Participation fédérale - mesure PA2 22.25 : réaménagement de la Bonnstrasse, du Hägliweg et du Haltaweg (rubrique 650.522.68)										(263 820,98)
650.660.70	Participation fédérale - mesure PA2 41.02 : réaménagement du secteur de la Cathédrale (rubrique 650.522.70)									(1 027 177,00)	
650.660.71	Participation fédérale - mesure PA2 41.06 : réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD (rubrique 650.522.71)									(783 246,00)	
650.660.75	Participation fédérale - mesure A du PA2 : centrale de régulation du trafic (rubrique 650.522.75)							(135 000,00)			
650.660.79	Participation fédérale - mesure PA 41.17 : aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) (rubrique 650.522.79)							(767 929,91)			
650.660.81	Participation fédérale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)						(1 872 800,00)				
650.660.82	Participation fédérale - mesure PA2 20.06 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la rue du Marterey et la route de la Glâne, aux Daillettes (rubrique 650.522.82)										(37 905,00)
650.660.84	Participation fédérale - mesure PA2 22.20 : aménagement piétons et vélos sur la route de la Pala, entre Avry et la Zone du Bois (rubrique 650.522.84)										(101 840,00)
650.660.87	Participation fédérale - mesure PA2 20.10 : réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP) (rubrique 650.522.87)						(215 100,00)				
650.660.89	Participation fédérale - mesure PA2 11.07 : aménagement de voies bus, avec priorisation pour les TP, le long de l'avenue du Midi (rubrique 650.522.89)								(126 812,00)		
650.660.91	Participation fédérale - mesure PA2 21.13 : aménagement pour les cycles du pont de Grandfey (rubrique 650.522.91)								(956 765,00)		
650.660.92	Participation fédérale - mesure PA2 22.04 : aménagement d'itinéraires mixtes piétons/vélos sur le plateau d'Agy entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg (rubrique 650.522.92)								(601 182,00)		
650.660.93	Participation fédérale - mesure PA2 22.17 : aménagement de bandes cyclables à la route de Matran, à Corminboeuf (rubrique 650.522.93)								(413 313,02)		
650.660.94	Participation fédérale - Mesure PA2 22.23 : aménagement piétons-vélos entre AZ Birch et la Bonnstrasse (rubrique 650.522.94)										(127 275,00)
650.660.95	Participation fédérale - mesure PA2 23.02 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de TP urbains (excl. abri Briegli / rubrique 650.660.54)					(33 400,00)	(33 400,00)	(50 100,00)	(50 100,00)	(50 100,00)	(50 100,00)
650.660.98	Participation fédérale - mesure PA 12.01 : aménagement de la place de la Gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la gare (rubrique 650.522.98)										(2 314 135,00)
650.660.99	Participation fédérale - mesure PA2 43.12 : réaménagement de la traversée de localité de Düringen (VALTRALOC), phase I.a (rubrique 650.522.99)										(1 174 868,00)

		Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025
	INVESTISSEMENT	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
650.660.100	Participation fédérale - mesure PA2 23.03 : réalisation d'une station de vélos à la gare de Fribourg (rubrique 650.522.100)									(1 030 158,11)	
650.660.109	Participation fédérale - Mesure PA2 43.05 : réaménagement de la traversée de localité de Givisiez (VALTRALOC), secteur de la route de Belfaux (RC) (rubrique 650.522.109)										(1 050 653,00)
650.660.111	Participation fédérale - Mesure PA2 11.08 : aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare) (rubrique 650.522.111)								(129 010,41)		
650.660.112	Participation fédérale - mesure PA2 22.11 : aménagement d'un itinéraire alternatif piétons/ vélos entre Jura et Givisiez (rubrique 650.522.112)						(139 200,00)				
650.660.122	Participation fédérale - Mesure PA2 21.02 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos en franchissement de l'avenue Tivoli, avec continuité au Nord de la gare et vers Tour-Henri (rubrique 650.522.122)								(356 371,00)		
650.660.132	Participation fédérale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et Givisiez halte (rubrique 650.522.132)						(990 400,00)				
650.660.142	participation fédérale - mesure PA3 3M.01.01 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de la Gérine										(191 981,00)
650.660.144	Participation fédérale - mesure PA3 3M.01.03 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix										(1 442 843,00)
650.660.145	Participation fédérale - mesure PA3 3M.01.04 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de l'Escale									(38 396,00)	
650.660.147	Participation fédérale - mesure PA3 3M.01.06 : aménagement d'un contrôle d'accès dans le secteur d'Agy										(38 396,00)
650.660.148	participation fédérale à la mesure PA3 3M.02.01 : Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly						(218 600,00)				(1 230 300,00)
650.660.150	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.03 : requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne									(1 961 989,00)	
650.660.151	participation fédérale - mesure PA3 3M.02.04 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Beaumont-Bluefactory - secteur Fribourg								(2 137 970,00)		
650.660.153	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.06 : requalification de la route de Villars - Carrefour Belle-Croix-Hôpital cantonal - secteur Villars-sur-Glâne										(1 217 165,00)
650.660.157	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.10 : requalification de la route de Morat - Carrefours Vieux-Moulins-Cimetière										(307 171,00)
650.660.159	participation fédérale - mesure PA3 3M.03.01 : Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond (y.c. connexion MD vers la gare)								(2 588 911,00)		
650.660.160	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach						(144 900,00)				
650.660.161	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.03 : réaménagement du Passage du Cardinal pour les TP									(3 198 418,00)	
650.660.162	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.04 : compartimentage de la Basse-Ville						(76 792,00)				
650.660.166	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.08 : compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort Saint-Jacques						(28 700,00)				
650.660.167	participation fédérale - mesure PA3 3M.03.09 : Requalification des secteurs Ancienne gare et Avenue du Tivoli									(3 449 453,00)	
650.660.170	Participation fédérale - mesure PA3 3M.04.03 : requalification du quartier du Bourg - secteur Ormeaux										(2 489 298,00)
650.660.172	Participation fédérale - mesure PA3 3M.05.01 : réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne 1 de TP, Marly - secteur est									(1 420 665,00)	
650.660.173	Participation fédérale - mesure PA3 3M.05.02 : réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne 3 de TP, Marly - secteur ouest									(1 151 891,00)	
650.660.174	Participation fédérale - mesure PA3 3M.05.03 : réaménagement de la route de Cormanon pour la ligne 5 de TP								(1 434 237,00)		
650.660.175	Participation fédérale - mesure PA3 3M.05.04 : réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales								(267 724,00)		
650.660.176	Participation fédérale - mesure PA3 3M.05.05 : création des infrastructures "Moncor-Hôpital" pour la future ligne 6 de TP									(7 909 653,00)	
650.660.178	Participation fédérale - mesure PA3 3M.05.07 : création des infrastructures pour un nouveau terminus à Windig pour la ligne 6 de TP										(176 098,00)
650.660.180	Participation fédérale - mesure PA3 3M.06.01 : aménagement d'une liaison de MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle - secteur Pérolles-gare de Fribourg									(2 124 187,00)	
650.660.181	Participation fédérale - mesure PA3 3M.06.02 : aménagement de la TransAgglo - secteur Avry-Gare de Villars-sur-Glâne								(3 466 937,00)		
650.660.183	participation fédérale - mesure PA3 3M.07.01 : Réaménagement des routes du Tir-Fédéral et des Taconnets									(655 299,00)	
650.660.185	Participation fédérale - mesure PA3 3M.07.03 : aménagement d'une liaison MD sur l'actuelle Promenade des Tilleuls										(372 444,00)
650.660.195	Participation fédérale - mesure PA3 3M.07.13 : création de 3'000 places de parcs pour les vélos									(720 000,00)	
650.660.200	Participation fédérale - mesure PA3 3M.08.02 : aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre										(1 745 327,00)
650.660.205	Participation fédérale - mesure PA3 3M.09.01 : aménagement du centre de Düdingen - secteur Hauptstrasse-Duensstrasse									(2 374 970,00)	
650.660.222	Participation fédérale - sous-mesure PA2 23.01-02 : aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) à la gare de Givisiez (B+R) (rubrique 650.522.222)						(41 700,00)				
650.660.225	Participation fédérale - Mesure PA2 11.10-02 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 2 / tronçon Fribourg (rubrique 650.522.225)							(860 427,04)			
650.661.40	Participation cantonale - mesure PA2 11.04 : aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars (rubrique 650.522.40)					(2 152,00)					
650.661.43	Participation cantonale - mesures PA2 11.11 : aménagement de voies de bus sur les routes de Villars et de Moncor, en approche et sortie Belle-Croix (2 directions) (rubrique 650.522.43)										(37 330,00)
650.661.45	Participation cantonale - mesure PA2 12.03 : aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.45)		(30 784,80)							(7 696,00)	
650.661.46	Participation cantonale - mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)						(41 100,00)				

	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
INVESTISSEMENT										
650.661.49	Participation cantonale - Mesure PA2 22.07 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes (rubrique 650.522.49)					(21 100,00)				
650.661.52	Participation cantonale - mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)	(15 504,80)			(3 876,00)					
650.661.53	Participation cantonale - mesure PA2 23.01 : aménagement d'un abri-vélos B+R, halte Poya (rubrique 650.522.53)					(4 700,00)				
650.661.54	Participation cantonale - sous-mesure PA2 23.02-01 : aménagement d'un abri-vélos, arrêt Briegli, Düringen (rubrique 650.522.54)	(7 682,00)			(1 921,00)					
650.661.57	Participation cantonale - mesure PA2 43.09 : réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase 1 (rubrique 650.522.57)	(220 639,20)				(55 100,00)				
650.661.62	Participation cantonale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düringen (TransAgglo), section Düringen-Zelig (rubrique 650.522.62)					(1 292 700,00)				
650.661.75	Participation cantonale - mesure A du PA2 : centrale de régulation du trafic (rubrique 650.522.75)	(79 759,60)					(19 939,00)			
650.661.81	Participation cantonale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)				(720 000,00)	(180 000,00)				
	Total recettes d'investissement	0,00	(354 370,40)	0,00	(720 000,00)	(289 998,29)	(9 008 395,00)	(1 833 395,95)	(13 524 868,61)	(28 276 883,11)
	TOTAL DEPENSES MOBILITE	213 933,21	121 432,95	10 770,00	1 885 571,00	464 417,00	16 140 796,00	8 854 688,80	28 807 984,22	42 909 284,00
	TOTAL RECETTES MOBILITE	0,00	(354 370,40)	0,00	(720 000,00)	(289 998,29)	(9 008 395,00)	(1 833 395,95)	(13 524 868,61)	(14 767 738,98)
	DEPENSES NETTES MOBILITE	213 933,21	(232 937,45)	10 770,00	1 165 571,00	174 418,71	7 132 401,00	7 021 292,85	15 283 115,61	14 632 400,89
7.	AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT									
790.	Aménagement du territoire									
	PROJETS VOTES									
	ETUDES									
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA) (crédit initial)	112 322,37								
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA) (crédit complémentaire)	101 611,09	12 518,00		80 871,00					
	MESURES HORS-PA									
790.522.04	Fribourg (ou)vert					540 000,00				
	MESURES PA									
790.509.11	Projet-modèle "espaces ouverts" (suite)	59 988,05	88 432,70							
790.509.16	Concept "vision globale des axes PA3" - phase 1: potentiel de densification				53 747,70	96 252,30				
790.509.16.1	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Marly-Pérolles		9 034,20	35 971,10	84 995,00					
790.509.18	Mesure NP01 du PA3 : concept de mise en réseau des parcs urbains					30 000,00				
790.522.19	Mesure PA3 3NP.15 : action "un arbre pour votre enfant" (plantation d'arbres) (2017)				3 990,10	16 009,90				
790.522.21	Mesure 3NP.10 du PA3 : promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitwilbach						82 500,00			
	PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE									
	ETUDES									
790.509.07	Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)				410 000,00					
	MESURES PA									
790.522.20	Mesure 3NP.12.00 du PA3 : valorisation des Berges de la Sarine / amélioration qualité d'accueil au sein des espaces naturels							679 000,00	477 500,00	
790.522.22	Mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'à giratoire Grand-Pré					265 800,00				
790.522.23	Mise en oeuvre de l'étude Réseau espace vert					100 000,00				
790.522.24	Revitalisation de cours d'eau et de berges: Sarine								562 500,00	
790.522.25	Réaménagement des Grand-Places									1 300 000,00
	Total dépenses d'investissement	273 921,51	109 984,90	35 971,10	633 603,80	142 262,20	988 300,00	0,00	679 000,00	1 040 000,00
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2016)	(40 000,00)								
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2017)		(35 000,00)							
	Total recettes d'investissement	(40 000,00)	(35 000,00)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES AMENAGEMENT	273 921,51	109 984,90	35 971,10	633 603,80	142 262,20	988 300,00	0,00	679 000,00	1 040 000,00
	TOTAL RECETTES AMENAGEMENT	(40 000,00)	(35 000,00)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES NETTES AMENAGEMENT	233 921,51	74 984,90	35 971,10	633 603,80	142 262,20	988 300,00	0,00	679 000,00	1 040 000,00